



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Païement des vacations « vaccination » aux professionnels de santé

Question écrite n° 38552

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du paiement des vacations des personnels de santé. En effet, depuis que le processus de vaccination s'est mis en place, les professionnels de santé ont été appelés par les autorités publiques à se mobiliser pour intervenir dans les centres de vaccination créés sur l'ensemble du territoire national. Il leur a été indiqué qu'ils seraient évidemment rétribués sous forme de vacations par l'assurance maladie pour ce faire. Or le processus de vaccination a débuté depuis plusieurs mois maintenant et malgré cela, de nombreux professionnels de santé n'ont pas encore été indemnisés pour ces vacations au titre de la vaccination. Dans certains cas, ce sont même les collectivités territoriales qui ont effectué des avances en lieu et place de l'assurance maladie afin de ne pas décourager et démotiver les professionnels de santé déjà très fortement mis à contribution depuis des mois. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire afin de remédier au plus vite à ce problème et ne pas mettre en péril la montée en puissance du processus de vaccination.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38552

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3593

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)